



# Point Fourrages

Conseil collectif à destination des éleveurs de la Nièvre

26/06/2019

N°19



**Bovins viande**



**Ovins**

## Fortes chaleurs : vigilance sur l'abreuvement

En période de canicule, la quantité d'eau bue par jour peut doubler chez les ruminants. Celle-ci peut atteindre voire dépasser les 100 litres par jour pour une vache suitée (notamment lorsque l'alimentation est composée de fourrage sec).

Catégorie	Consommation d'eau moyenne (litres / jour)	Consommation d'eau si T°C > 25 °C (litres / jour)
Vache + veau	50	100
Génisses d'un à deux ans	35	80
Génisse de moins d'un an	25	50
Brebis + agneau	6	12

### Consommation d'eau quotidienne en fonction de la catégorie animale

Les vaches et les ovins ont un fort instinct grégaire : si la distance entre l'abreuvoir et la zone de pâturage des animaux est inférieure à 200 m, les animaux vont venir s'abreuver fréquemment, seuls ou en petits groupes. Si la distance est supérieure à 200 m, ils viendront boire moins souvent et en grands groupes. Cela signifie que, si l'abreuvoir est trop petit pour que tous les animaux y accèdent en même temps, ou qu'il n'y a pas assez d'eau pour tous, les dominés ne boiront pas suffisamment, et auront des performances limitées. Il est donc essentiel de réfléchir soigneusement à la taille et au débit de l'abreuvoir de chaque paddock. Le débit du système d'abreuvement doit être suffisant pour assurer une quantité d'eau bue suffisante.

→ Si **l'abreuvoir est à plus de 200 m** du fond du pré, il doit pouvoir satisfaire la moitié de la consommation quotidienne du troupeau en 10 minutes et permettre à 20% des animaux de s'abreuver en même temps.

→ Dans le cas d'une **distance inférieure à 200 m** entre le point d'eau et le point le plus éloigné de la parcelle, le débit doit permettre d'assurer l'abreuvement d'un quart de la consommation quotidienne du troupeau en 10 minutes et permettre à 10% des animaux de s'abreuver en même temps.



**Des conseillers élevage  
à votre service**

Tél : 03 86 93 40 60

Mail :

elevage@nievre.chambagri.fr

